



**Coalition Eau Secours !**  
québécoise pour une gestion responsable de l'eau



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**Centrale hydroélectrique privée :**

### **Richard Desjardins adopte la Mégiscane**



**Montréal, le 4 mars 2002** – La compagnie Boralex, dont les actionnaires se réunissent demain, rencontrera une forte opposition à son projet de bétonner une partie de la rivière Mégiscane, près de la municipalité de Senneterre, en Abitibi, pour y construire une centrale hydroélectrique. « *Cette rivière est un fleuron de la nature sauvage du Nord, dont le paysage est même reproduit sur la carte d'assurance-santé québécoise. La Mégiscane n'est pas à vendre, et encore moins à donner aux bétonneurs !* » avertit Richard Desjardins, qui répond à la mobilisation lancée par des groupes de protection des rivières : Aventure Écotourisme Québec, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - Eau Secours!, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

L'auteur, compositeur, interprète et réalisateur de *l'Erreur boréale*, se porte à nouveau à la défense du patrimoine naturel du Québec en adoptant la rivière Mégiscane, menacée par la construction d'une centrale hydroélectrique. Malgré que cette rivière ne soit pas sur la liste gouvernementale des 36 sites divulguée en mai dernier par le gouvernement, l'administration de la ville de Senneterre a pris entente, sans consulter ses citoyens, permettant à Boralex d'étudier l'implantation d'une centrale hydroélectrique d'une puissance de 13 à 17 MW qui assécherait ainsi près de 1,5 kilomètre de rapides. On y pratique la pêche au doré, le canot, la randonnée, la détente, les pique-niques, le kayak et l'observation de la nature, à 10 kilomètres de Senneterre. Pour Richard Desjardins « *La Mégiscane est le plus beau cadeau que le bon Dieu nous a donné, c'est le plus beau cadeau que l'on donnera à nos enfants* ».

Le site est de propriété municipale, situé à la décharge du Lac Faillon, une région reconnue pour ses paysages grandioses, à proximité de la forêt vierge des Collines de la Mégiscane, un secteur exceptionnel identifié par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'UQCN en vue d'une classification à titre d'aire protégée. La municipalité céderait-elle ce joyau alors que le ministère des Ressources naturelles (MRN) reconnaît la Mégiscane comme étant « la » rivière

abitibienne par excellence, offrant un « potentiel de développement récréotouristique très intéressant à mettre en valeur »<sup>1</sup> ?

Tourisme Québec ne s'est d'ailleurs pas prononcé sur les impacts de telles destructions du patrimoine naturel qui constitue l'une des images de marque du Québec à l'étranger. Ce ministère qui a présenté en 2000 le *Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine*, doit prendre position et présenter son analyse de l'importance de la conservation. Avant d'accueillir le Sommet mondial de l'écotourisme, en mai, dans la Vieille capitale, Tourisme Québec, le gouvernement du Québec et celui du Canada doivent reconnaître l'importance de la protection des sites naturels qui font le Québec touristique, le *Québec Sauvage*<sup>2</sup>, et qu'ils supporteront financièrement les initiatives régionales qui respecteront cette vision.

La majorité des sites convoités sont géographiquement à proximité de circuits et destinations touristiques en développement et la destination de Senneterre pourrait devenir un icône du *Québec sauvage*. Dans un contexte où « les touristes sont de plus en plus exigeants »<sup>3</sup>, que le tourisme d'aventure connaît une croissance annuelle de 15% à l'échelle canadienne<sup>4</sup> et que la faune et la nature vierge sont d'ailleurs le premier intérêt des écotouristes canadiens<sup>5</sup>, les barrages sont de véritables plaies.

Certains prétendent, comme Boralex, qu'« on parle d'une centrale au fil de l'eau, qui est peu dommageable pour l'environnement ». Or, ces photos du barrage de Ste-Brigitte-des-Saults sur la rivière Nicolet, qui est également un barrage au fil de l'eau, montrent à quel point un site peut être complètement défiguré !



Centrale au fil de l'eau et rivière Nicolet asséchée.

---

<sup>1</sup> MRN, Constat récréotouristique, janvier 2002.

<sup>2</sup> Tel que mentionné en couverture de la revue GEO no. 260, 2000.

<sup>3</sup> Tourisme Québec (2000), *Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine*.

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Paul F. Eagles and Joseph W Cascagnette, *Canadian Ecotourists : Who are they?*, 1993



Digue gonflable d'une centrale au fil de l'eau, rivière Nicolet

Pour sa part, Henri Jacob, président du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) et du Regroupement écologiste Val-d'Or et environs (Le REVE) questionne les valeurs de développement durable de Boralex. Il cite l'exemple de la centrale thermique de Boralex à Senneterre : « Les équipements de cette centrale sont refroidis avec de l'eau potable de l'aqueduc de la ville, une eau classée au deuxième rang dans la catégorie "municipalité ayant l'eau au meilleur goût", dans un récent concours international de dégustation. L'usine consomme ainsi 1 563 litres d'eau pure par minute<sup>6</sup>, ce qui équivaut à la consommation de l'ensemble des 3 376 résidents de la ville, pour refroidir ses équipements. N'aurait-elle pas pu utiliser l'eau de la rivière Bell, située à côté ? ». De plus, cette usine d'une puissance de 34 MW n'a qu'un très faible taux d'efficacité énergétique : 21 %<sup>7</sup>. On ne peut aussi passer sous silence les intentions de la compagnie de construire une centrale au gaz naturel à Melocheville ainsi que la saga judiciaire qu'elle mène contre le ministère de l'Environnement au sujet de la construction d'une centrale hydroélectrique dans le parc de la rivière Batiscan.

Les actionnaires de Boralex ont donc intérêt à demander l'arrêt des activités de prospection sur la Mégiscane. Ce joyau de l'Abitibi fait désormais partie de la liste des rivières que « les gens du pays » ont commencé à adopter, afin de les protéger de la gourmandise des promoteurs et de la courte vue de nos élus.

### **Contre le béton : l'adoption**

Rappelons que le 24 mai 2001, le gouvernement a annoncé qu'il céderait au secteur privé une première série de 36 sites sur 25 rivières du Québec, pour la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques de moins de 50 mégawatts.

Le programme « **Adoptez une rivière** » auquel s'associent de nombreuses personnalités veut permettre aux Québécoises et aux Québécois de poser un geste concret permettant de protéger leur patrimoine collectif que sont les chutes et rivières du Québec. Les fonds amassés servent à apporter un soutien aux groupes de citoyens et aux organismes, à maintenir un réseau de communication et organiser des activités de sensibilisation permettant ainsi de faire « barrage aux barrages » !

---

<sup>6</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Projet du Centre énergétique Indeck-Senneterre, juin 1999.

<sup>7</sup> Idem.

Tous ceux et celles qui ont à cœur de préserver ce « pays réel » peuvent joindre, pour 20\$ et plus, ce mouvement collectif de protection de nos eaux vives, afin d'éviter que tout ce qui bouge au Québec... ne soit harnaché.

Pour adopter une rivière ou obtenir plus d'information sur « Adoptez une rivière », visitez : [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org) ou composez le (514) 281-1018.

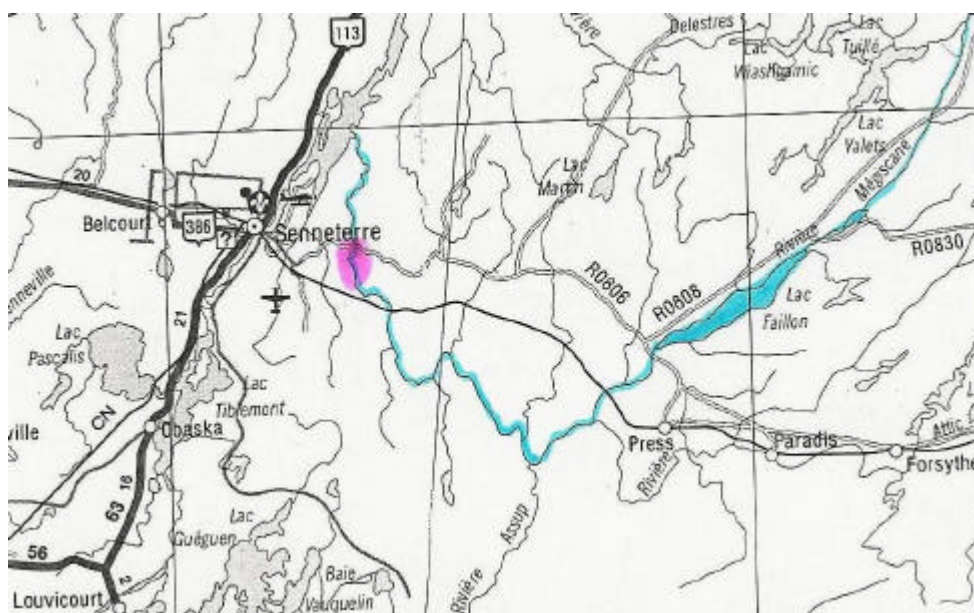
Renseignements : Pour la rivière Mégiscane :  
Henri Jacob, président  
Regroupement écologiste Val-d'Or et environs (Le REVE)  
Téléphone: (819) 738-5261  
Courriel: [lereve@cablevision.qc.ca](mailto:lereve@cablevision.qc.ca)

Pour « Adoptez une rivière » :  
Pierre Trudel, directeur général  
Fédération québécoise du canot et du kayak  
Téléphone : (514) 252-3001

-30-



La rivière Mégiscane



Le barrage serait situé à 10 kilomètres à l'est de Senneterre

## ANNEXE

Les Affaires

Opinions Samedi 23 juin 2001 11

### **Au sujet de Senneterre et des centrales**

Monsieur Gagné,

Je viens de lire votre article intitulé " Assaut aveugle contre les petites centrales ", (LES AFFAIRES, 16 juin 2001). Je peux vous dire que votre article tombe à point et nous donne des arguments intéressants en faveur de ce type de projet.

**Boralex**, déjà en train de construire une centrale thermique de 34,6 mégawatts de puissance à base de biomasse à Senneterre, a annoncé le 12 juin une étude de pré-faisabilité pour la construction d'une minicentrale hydroélectrique d'une puissance de 13 à 17 mégawatts sur la rivière **Mégiscane**, à 10 kilomètres de Senneterre.

Le potentiel de cette rivière est considérable et elle n'avait pas été ciblée dans les 36 sites potentiels d'aménagement de petites centrales par le ministère des **Ressources naturelles** du Québec.

L'annonce de Boralex a donc pris beaucoup de gens par surprise, sauf nous évidemment qui travaillions à ce dossier depuis plusieurs mois. On parle d'une centrale au fil de l'eau, qui est peu dommageable pour l'environnement.

Votre article se veut donc une excellente base d'argumentation pour nous.

**Jean-Maurice Matte**

Commissaire industriel

Senneterre